

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 15 août 2017.

RÉSOLUTION

2017-173

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a adopté, le 3 juillet 2012, le *Règlement de zonage numéro 436-2011*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut modifier son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ chapitre A-19);

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite modifier son règlement de zonage afin:

1. d'agrandir la zone 062-Af pour y inclure le lot 5 083 064;
2. de permettre l'usage « cabane à sucre » à titre d'usage spécifiquement autorisé dans la zone 062-Af;
3. d'interdire l'usage « lieu de compostage » dans la zone 062-Af;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission donne avis de motion de la présentation, à une date ultérieure, d'un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin :

1. d'agrandir la zone 062-Af pour y inclure le lot 5 083 064;
2. de permettre l'usage « cabane à sucre » à titre d'usage spécifiquement autorisé dans la zone 062-Af;
3. d'interdire l'usage « lieu de compostage » dans la zone 062-Af.

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire